

Anevia annonce le lancement d'une augmentation de capital par placement privé

Anevia, éditeur de logiciels pour la distribution de la télévision et de la vidéo en direct, en différé et à la demande (VOD), annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de l'ordre de 1,2 million d'euros par émission d'actions à bon de souscription d'action (ABSA 2018) pouvant être portée à un maximum de 2,4 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA 2018, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, conformément à la 10^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2018, à l'autorisation du Conseil d'administration du 29 novembre 2018 et à la décision du Président Directeur Général du 18 décembre 2018 (l' « Opération »).

Les fonds seront levés auprès d'investisseurs qualifiés domestiques, conformément aux articles L.225-136 du Code de commerce et L.411-2 II du Code monétaire et financier.

La présente augmentation de capital permettra à la Société de reconstituer ses fonds propres et de poursuivre sa croissance.

Au terme de l'opération, la répartition du capital serait la suivante :

Actionnaires	Avant AK	% capital	Post AK	% capital
LBO France	908 756	24%	908 756	21%
Fondateurs	871 962	23%	871 962	20%
Seventure	349 205	9%	349 205	8%
Vitec	199 095	5%	199 095	5%
Veevo	307 200	8%	307 200	7%
Flottant	1 223 918	32%	1 223 918	28%
Nouveaux actionnaires			480 000	11%
TOTAL	3 860 136	100,00%	4 340 136	100,00%

Un (1) BSA 2018 donnera à son titulaire le droit de souscrire à une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de 0,05 € à un prix d'exercice identique au prix de souscription des ABSA 2018 par action ordinaire, soit une augmentation de capital d'un montant total de l'ordre de 1.200.000 euros (prime d'émission incluse) en cas d'exercice de l'intégralité des BSA 2018.

Les BSA 2018 seront détachables au gré du souscripteur et transmissibles librement. Leur transfert résultera de l'inscription des titres au compte-titre de l'acquéreur.

Les BSA 2018 feront l'objet d'une cotation sur le marché au plus tard à compter du 30 mars 2019.

Les BSA 2018 pourront être exercés à tout moment par le souscripteur jusqu'au 19 décembre 2021 à minuit au plus tard. A défaut d'avoir été exercé avant cette date, les BSA 2018 deviendront nuls et caducs de plein droit.

Les actions souscrites sur exercice des BSA 2018 seront des actions ordinaires qui devront être intégralement libérées en numéraire lors de leur souscription.

La souscription débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés de demain, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat du Placement Privé dès que possible dans un communiqué de presse.

En vertu de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2018, le prix d'émission des ABSA 2018 sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de l'émission, éventuellement diminué d'une décote de 20%.

Le règlement-livraison des ABSA 2018 émises dans le cadre du Placement Privé et leur admission sur le marché d'Euronext Growth à Paris sont prévus le 21 décembre 2018. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris sous le même code ISIN FR0011910652 - ALANV.

Partenaire de l'opération

**EuroLand
Corporate**

Conseil de l'Opération

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée par voie de placement privé, ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le Rapport financier annuel 2017 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet. (www.anevia.com).

A propos d'ANEVIA

Anevia, éditeur de logiciels pour la distribution en OTT et IPTV de la télévision et de la vidéo en direct, en différé et à la demande (VOD), offre un portefeuille complet de solutions de compression vidéo, de têtes de réseaux IPTV multiécran, de Cloud DVR et de CDN.

Anevia développe des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, à tout moment et sur n'importe quel terminal, y compris en 4K Ultra HD.

Anevia adresse le marché des opérateurs de télécommunications et de télévision payante de renommée mondiale, des diffuseurs de contenus, et les fournisseurs de services vidéo dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des entreprises, publiques et privées.

Fondée en 2003, Anevia est une entreprise pionnière dans le développement de solutions logiciel flexibles et évolutives. La société contribue activement à plusieurs associations des domaines de la télévision, de la santé et des entreprises dont elle est membre.

Basée en France, avec des bureaux régionaux aux États-Unis, à Dubaï et à Singapour, Anevia est cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.anevia.com.

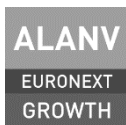
Contacts

ANEVIA

Laurent LAFARGE
Président-directeur Général
Tel : +33 1 81 98 32 40
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Isabelle DRAY (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : acommerot/idray@actifin.fr



Libellé : Anevia
Code ISIN : FR0011910652
Mnémonique : ALANV
Nombre d'actions composant le capital social : 3 860 136



Avertissement

En France, l'offre des actions Anevia décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Anevia aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Anevia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Anevia n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Anevia aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.